BULLETIN MUNICIPAL N° 16 DE BROTTE-LES-LUXEUIL

(mois de janvier, février et mars 2018)

BILLET D'HUMEUR

Chantal GANTCH, Maire de Savignac-de-l'Isle en Gironde a dit : « Nous sommes les représentants de l'Etat, et ce rôle de proximité est essentiel pour faire vivre les territoires (…) car si la Métropole c'est le cœur, la ruralité c'est les poumons, et sans oxygène, le cœur ne bat plus ! ». Bien dit !

A-t-on oublié que la France est le pays le plus visité du monde. Ce n'est pas que pour la tour Eiffel ou les beaux yeux d'Hidalgo ! La ruralité y est aussi pour quelque chose.

Or il y a, depuis quelques années, une fâcheuse tendance à se passer des territoires pour décider d'en haut. C'est ce que j'appelle la démocratie non participative. La loi NOTRe en est une parfaite illustration.

Et pas question de revenir sur ce qui est décidé : la suppression des compétences pour les communes rurales et, ainsi, la fin programmée de la ruralité est assurée.

Il est grand temps de demander aux prétendants de la fonction législative ou exécutive de faire un stage de 6 bonnes années au niveau local avant de s'obstiner à voter des lois inapplicables ou, au pire, dénuées de bon sens. Avec les dernières élections, je crains que cela ne soit pas près de s'arrêter.

Bonne lecture.

Votre Maire, Bernard

RAPPEL

Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

Sommaire

Billet d'humeur, Rappel, Réunions du Conseil : page 1
Chasse aux œufs, L'assainissement, Réunions du Conseil : page 2
Réunions du Conseil, Carnaval des enfants, Le loto gourmand : page 3
Réunions du Conseil, Etat civil : page 4
Réunions du Conseil , Le chauffage de l'église : page 5
Synthèse de la situation financière au 31/12/2017 : page 6

REUNIONS DU CONSEIL

Séance du 9 février 2018 :

Absents excusés : Sylviane CLEMENT et Emilien BEUGNOT. Arrivée excusée à 21 h : Elise NOIR

Situation financière :

1 -Comptes de gestion

Le Maire présente les comptes de gestion du Budget Principal et du Budget Assainissement pour l'exercice 2017.

Ces comptes n'appellent aucune remarque des Conseillers sur leur tenue.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

2 -Comptes administratifs

Ils se présentent comme suit :

Budget Principal :

	Résultat 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017
Fonctionnement	164.158,56	139.120,65	200.697,23	225.735,14
Investissement	- 1.198,50	16.488,48	51.430,02	33.743,04
Restes à réaliser		8.628,00		-8.628,00
Résultat cumulé	162.960,06			250.850,18

Suite page 2

CHASSE AUX OEUFS

Chaque année, à pareille époque, la Commune organise la chasse aux œufs. L'association l'Amicale Brottaise a, comme à son habitude, apporté son concours notamment dans la collation offerte aux enfants et aux parents.

La participation n'était pas vraiment au rendez-vous, quelques familles manquaient, mais cela est à mettre au crédit du temps particulièrement maussade.

A contrario, les enfants présents ont été plus gâtés.

L'ASSAINISSEMENT

Près de 6 mois de pluie ont permis à l'herbe de la station de se développer empêchant, à terme si rien n'est fait, les roseaux de se développer.

Plus de trois remorques pleines à craquer ont été nécessaires pour venir à bout de celle-ci

Pascal MOUGEOT, Jocelyne CHAMPLOY, le Maire et Bernadette son épouse ont mis la main à la pâte pour se débarrasser de l'envahisseur non sans mal et il était temps.

On peut voir sur la photo ci-dessous Jocelyne et Bernadette en pleine action sur le dernier tiers du bassin n°1.

Petit rappel: ***évitons de jeter dans nos canalisations des objets pouvant entrainer de graves perturbations dans le fonctionnement de nos pompes.***

En effet, lors d'un dernier nettoyage, Pascal MOUGEOT et le Maire ont eu la désagréable surprise de découvrir une serviette de toilette de couleur verte dans le dégrilleur de l'impasse de la Prairie !!!

Budget Assainissement :

	Résultat 2016	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat 2017
Fonctionnement	3.150,52	15.940,37	24.192,84	11.402,99
Investissement	12.646,10	249.892,37	209.641,22	- 27.605,05
Restes à réaliser				
Résultat cumulé	15.796,62			- 16.202,06

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Affectation des résultats :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice s'élève à 61.576,58 € auquel il convient de rajouter le résultat des exercices précédents soit 164.158,56 €.

Le résultat à affecter est de 225.735,14 €.

Le solde d'exécution d'investissement est de 33.743,04 €. Le solde des restes à réaliser est –8.628,00 €. La Commune n'a aucun besoin de financement pour l'année 2018 pour réaliser ses investissements.

Le report d'exploitation est donc de 225.735,14 €.

Décision du Conseil : approuvé à l'unanimité

Transfert du budget « Assainissement » :

Le Maire rappelle au Conseil la délibération 43/2017 en date du 15 décembre 2017 qui décidait de la clôture du budget « Assainissement ».

Le compte administratif et le compte de gestion 2017 du budget « Assainissement » viennent d'être approuvés; le Maire propose au Conseil de transférer les résultats du compte administratif 2017 au budget principal et de réintégrer l'actif et le passif du budget « Assainissement » dans les comptes de la Commune. Cette opération sera réalisée par le comptable assignataire.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

CLECT 2018 :

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des Communes membres et de leur E.P.C.I (Communauté de Communes) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges si l'attribution de compensation est négative.

C'est le cas pour les trois nouvelles communes (Raddon-et-Chapendu, Saint-Bresson et Sainte-Marie-en-Chanois) pour un montant total de 171.293,00 €.

Le Maire demande au Conseil de prendre acte de cette décision qui fixe les attributions de compensation définitives pour 2017 et les années suivantes pour ces trois Communes.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Programme des travaux ONF :

Les travaux projetés par l'ONF pour l'année 2018 se décomposent en **travaux sylvicoles** pour les parcelles 5, 12, 15 et 24 pour un montant H.T. de 4.925,00 € et en **travaux d'infrastructure** pour les routes

Suite page 3

forestières du Jonchet et de la Charmoye et pour la piste de la Gibecière pour un montant H.T. de 357,00 € soit en tout 5.808,44 €.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Compte-rendu du groupe de travail « Aire de jeux pour les enfants » :

Le Maire a décidé de créer un groupe de travail chargé de réfléchir sur son souhait de créer une aire de jeux pour les enfants.

Ce groupe est composé des Conseillères Micheline DIZIAIN, Marie-Josée GRANDJEAN, Sylviane CLEMENT, Elise NOIR et Bernadette GIRE et de trois mamans Elise BEAULIEU, Laureen HONORE et Stéphanie TOUSSAINT.

Une première réunion a eu lieu à la salle de réunions de la Mairie le 9 janvier à 14h30 suivie d'une visite sur site accompagnée de l'entreprise VOIGNIER de Franchevelle.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Demande de subventions « Aire de jeux » :

Le Maire indique au Conseil qu'il a reçu trois propositions de l'entreprise VOIGNIER suite à la réunion du groupe de travail . La proposition n° 2-1 a été retenue car elle tient compte des critères de sélection du groupe.

Le montant de l'opération s'élève à 76.161,00 € H.T.

Le Maire demande au Conseil d'approuver cette proposition, de décider de sa réalisation et de solliciter les aides financières de l'Etat et du Département.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Sort du tracteur tondeuse HUSQVARNA :

Ce tracteur tondeuse présente un danger pour l'utilisateur et pour autrui dans la mesure ou il n'est pas autorisé à rouler sur les voies de circulation.

Aussi, le Maire souhaite que la Commune fasse l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion et d'une remorque pouvant transporter éventuellement le tracteur tondeuse. Par ailleurs ce véhicule pourra être utilisé sans être « obligé » d'emprunter des véhicules appartenant aux administrés par exemple pour les transports en déchèterie ou pour toute autre action nécessitant un véhicule.

Le budget serait de 7.500,00 €

Dépenses d'investissements avant le vote du budget :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget ou jusqu'au 15 avril, d'engager des dépenses d'investissement, sur autorisation de l'organe délibérant, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Maire rappelle, à ce propos, l'article L 1612-1 du CGCT.

Les dépenses d'investissement budgétisées pour 2017 étaient de 126.000,00 € hors remboursement d'emprunts,

Suite page 4

CARNAVAL DES ENFANTS

Le 23 février, les mamans du village ont organisé, comme l'année précédente, le carnaval des enfants. On peut constater sur la photo ci-dessous, que les déguisements étaient particulièrement réussis. Seul le soleil manquait à l'appel.

Photo : Laureen HONORE

LE LOTO GOURMAND

L'Association Brottaise a organisé un loto gourmand le dimanche 4 mars à partir de 14h00 à la salle communale.

Pas moins de 50 personnes ont participé à cette petite cérémonie animée par le Président de l'Association Pascal FOUILLET avec son humour habituel.

Dix parties ont été organisées et tous les lots comportaient de la nourriture (aliments et/ou boissons).

Boissons et collations à prix modiques étaient proposés aux participants.

Un bon moment de convivialité !

le Maire propose au Conseil de faire application de cet article à hauteur de 31.500,00 € dont 24.000,00 réservés à:

- installations générales pour	5.000,00 €
- réseau d'électrification pour	5.000,00 €
- matériel et outillage pour	2.500,00 €
- agencement pour	2.000,00 €
- matériel de transport pour	7.500,00 €
- mobilier pour	2.000,00 €

Le Maire indique enfin que M. Cédric BURGEY serait acheteur de la balayeuse pour la somme de 1.350,00 € . Il demande au Conseil d'accepter cette proposition.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Démontage du panneau d'information en bois :

Ce panneau en bois est en très mauvais état. Placé entre l'arrêt du bus et la place Jules HUMBERT il donne une mauvaise image de notre Commune. Aussi le Maire propose de le démonter en vue de sa destruction.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Questions diverses :

Maison en ruine 79 grande rue :

Cette maison a enfin été vendue.

Bornage de la parcelle Julien VANNIER :

Le bornage a été réalisé par le géomètre.

Remplacement de la secrétaire de Mairie :

Christine FOUILLET prend sa retraite le 1er juillet 2018.

Afin d'assurer la continuité du service, une personne a été pressentie et reçoit de Christine FOUILLET une formation sur le tas.

Subvention ADMR :

Le Conseil décide de ne pas répondre à la demande de subvention.

Ecole de La Chapelle :

La fermeture est sérieusement envisagée. Les enfants seront dirigés sur CITERS ou FRANCHEVELLE mais il est trop tôt pour se prononcer de manière définitive. Le Maire suit ce dossier de très près et a invité les parents à se joindre à lui pour trouver la meilleure des solutions.

****

Séance du 30 mars 2018 :

Absente excusée: Bernadette GIRE

Fermeture de l'école de La Chapelle :

Comme annoncée lors du dernier Conseil Municipal la décision de dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Groupe Scolaire de Brotte-lès-Luxeuil—Betoncourt-lès-Brotte et La Chapelle-lès-Luxeuil pour le 1er septembre 2018 a été prise.

Les Maires accompagnés des parents se sont déplacés sur les sites de Citers, Franchevelle et Villers-lès-Luxeuil afin d'orienter la décision définitive.

Le site de Franchevelle a été retenu pour Brotte-lès-Luxeuil et La Chapelle-lès-Luxeuil, celui de Villers-lès-Luxeuil pour Betoncourt-lès-Brotte.

Le Maire demande au Conseil d'approuver la dissolution du syndicat, l'adhésion au SIVU des 5 villages (Ecoles des Petits Princes à Franchevelle) à compter du 1er septembre 2018 et d'accepter, en conséquence, les nouveaux statuts du SIVU.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Amortissement de l'assainissement :

Cet amortissement est obligatoire. Le Maire propose une durée de 40 ans qui correspond à la durée moyenne de vie d'un réseau d'assainissement tant pour les ouvrages que pour les subventions reçues et ce à compter du 1er janvier de l'année 2018.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Subvention de voierie :

Sur un devis de 7.550,00 €, la subvention hors bordures est de 779,00 €. Le Maire propose de faire une demande de subvention pour les bordures en complément.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Don des Etablissements BOLMONT :

Une somme de 38,48 € a été reçue en Mairie. Le Maire propose de passer cette somme en don.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Approbation du contrat AXA :

Le Maire donne à lire le contrat d'assurance pour le véhicule utilitaire KANGOO. Le montant de la cotisation tous risques est de 437.53 €.

Le Maire demande au Conseil d'accepter le contrat proposé par AXA et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette assurance.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Vente de parcelle de terrain :

Le Maire rappelle au Conseil que Julien VANNIER domicilié 60 grande rue souhaite acquérir la parcelle de terrain cadastrée A 1342 Le Village d'une superficie de 33 m² .

L'avis favorable a déjà était donné par le Conseil pour un prix de cession de 1 €, aussi le Maire demande au Conseil de l'autoriser à conclure et authentifier l'acte administratif et à désigner Micheline

Suite page 5

ETAT-CIVIL

DEPART :

Coralie MULIN et Quentin MASSON le 15 mars (69, rue Grande)

NAISSANCE :

Arthur DANY le 13 mars

DECES :

Sébastien CLEMENT le 18 février

Textes & photos de Bernard GIRE sauf mention contraire
Tél : 06.70.48.70.05
Mail : bernard.gire@gmail.com
Permanence en Mairie : le lundi de 8h30 à 12h00 et
le mardi de 14h00 à 17h00

DIZIAIN, 2ième Adjointe au Maire à signer cet acte.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Renouvellement de la « carte jeunes » :

Le Conseil donne son accord pour la gratuité de cette carte pour tous les jeunes de 11 à 18 ans.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Chasse aux œufs:

Cette manifestation est prévue par le groupe de travail pour le jour de Pâques. Le choix de l'espace se fera au dernier moment (sur le terrain de la buvette, à proximité de la salle communale ou dans l'église) en fonction de la météo.

Ouverture du bar :

Prévue en principe les 20 et 21 mai (Pentecôte). Il est prévu de proposer des frites, du lard et des saucisses en accompagnement.

Préparation du 14 juillet :

La réunion du groupe de travail est prévue pour le 11 avril à 20h30 salle de réunion de la Mairie.

Création du Comité des Fêtes de Brotte-lès-Luxeuil :

Le Maire rappelle l'importance de créer ce Comite notamment pour la gestion du bar et de certaines cérémonies qui devraient être transférées à une association.

La première réunion est programmée sauf contre-ordre le 14 avril à 10h30 à la salle communale.

Questions diverses :

Vente d'un bâtiment communal :

Le Maire souhaite vendre le bâtiment de la cure car il considère que ce bâtiment est un « gouffre » à finance (sentiment partagé par la quasi totalité des Conseillers). Une expertise a eu lieu et il ressort qu'une vente en bloc est évaluée entre 90 et 100.000,00 € et une vente à la découpe (appartement par appartement) entre 40 à 50.000,00 € mais dans ce cas la vente serait plus difficile à réaliser.

Décision du Conseil : un accord de principe est donné, la décision finale sera prise si un acheteur se présente. Un sondage auprès des habitants pour connaître le ressenti aura lieu à l'occasion d'une discussion.

SIEB :

Micheline DIZIAIN, 2ième Adjointe indique que le relevé des compteurs aura lieu entre le 18 et le 29 juin.

Le Maire indique que cette information sera portée à la connaissance des habitants par l'affichage sur le journal lumineux.

Par ailleurs, Micheline DIZIAIN annonce le prix de l'eau pour l'année 2018.

A savoir :

* de 0 à 120 m3 = 1,21 € le m3
* de 121 à 240 m3 = 1,02 le m3
* Au dessus de 240 m3 = 0,93 € le m3

L'abonnement compteur reste à 24,00 €

Le SIEB demande aux Communes de le renseigner sur les mouvements d'abonnés (arrivées, départs).

Demande de subvention :

Le Maire a reçu une demande de la part de l'ADAPEI et demande au Conseil de se prononcer.

Décision du Conseil : refus à l'unanimité

Aménagement foncier :

Le Maire donne lecture, pour information au Conseil, de la lettre datée du 26 février dernier faisant suite à notre demande auprès du Département pour l'organisation d'une étude préalable à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement foncier agricole et forestier sur la Commune.

En réponse, les services du Département répondent qu'ils ne sont pas en mesure de donner une suite favorable à notre demande compte tenu du nombre d'opérations en cours et des demandes non encore satisfaites.

LE CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Après quelques années de bons et loyaux services, la chaudière de l'église a pris sa retraite. Elle a été remplacée par une jeune chaudière SOVELOR pleine de punch par Joseph FRANC et Régis DEMANGE de l'Association Saint-Martin .

On les remerciera deux fois pour leur double participation : humaine et financière.

Merci à nos joyeux compères !

SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2017

Libellés	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BUDGET PRINCIPAL						
Résultat de l'exercice :	49 105,97	14 063,62	78 873,63	12 034,12	61 576,58	
Résultats reportés :	72 934,28	104 919,93	92 265,15	156 025,94	164 158,56	237 138,13
Réservé à l'investissement :	17 120,32	26 718,40	15 112,84	3 901,50	0,00	
Résultat à reporter :	**104 919,93**	**92 265,15**	**156 025,94**	**164 158,56**	**225 735,14**	
BUDGET ASSAINISSEMENT						**Budget clôturé fin 2017 reporté au budget principal**
Résultat de l'exercice :	3 242,77	6 994,65	8 921,97	3 150,52	8 252,47	
Résultats reportés :	0,00	3 242,77	10 129,42	0,00	3 150,52	
Réservé à l'investissement :	0,00	108,00	19 051,39	0,00	0,00	
Résultat à reporter :	**3 242,77**	**10 129,42**	**0,00**	**3 150,52**	**11 402,99**	
TRESORERIE						
Compte du trésor :	95 712,45	80 040,63	64 339,42	169 564,13	186 733,19	331 733,19
Traites en cours :						55 742,00
Vente du terrain HT :						40 000,00
Total :	**95 712,45**	**80 040,63**	**64 339,42**	**169 564,13**	**186 733,19**	**427 475,19**
ENDETTEMENT						
Prêt CDC CURE - 1,59% - Fin : 1/4/2023			36 510,00	29 938,92	25 468,75	20 950,23
Prêt CDC ASSAINISSEMENT- 1,50% - Fin : 1/8/2056			0,00	561 740,00	547 696,50	533 653,00
Endettement total :			**36 510,00**	**591 678,92**	**573 165,25**	**554 603,23**
ECHEANCES ANNUELLES						
Prêt CDC CURE - 1,59% - Fin : 1/4/2023			2 435,86	4 861,82	3 638,51	4 837,92
Prêt CDC ASSAINISSEMENT- 1,50% - Fin : 1/8/2056			0,00	0,00	22 469,60	22 258,95
Endettement - montant des échéances :			**2 435,86**	**4 861,82**	**26 108,11**	**27 096,87**
AMORTISSEMENT ASSAINISSEMENT						
Montant de l'investissement : 992.346,53 / 40 ans :						24 808,00
Montant des subventions : 409.260,51 / 40 ans :						10 230,00
A financer :						**14 578,00**

INVESTISSEMENTS				
RESTE A REALISER	**DEPENSES**		**RECETTES**	
Travaux ONF non réalisés en 2017 :	2 128,00			
Nettoyage des toitures Salle communale + Cure :	1 800,00			
Chauffage de l'église :	4 700,00			
PREVISIONS 2018				
Travaux ONF 2018 :		4 924,00		
Hangar polyvalent :		100 000,00		
Assainissement de la Salle communale + Cure :		5 000,00		
Enrobé à chaud allée du cimetière :		6 200,00		
Eclairage public place de la fontaine + buvette+ aire de jeux :		5 000,00		
Achat kärcher + groupe électrogène :		2 500,00		
Décoration de noël :		2 000,00		
Achat d'un véhicule utilitaire d'occasion + remorque :		7 500,00		
Bacs à fleurs :		2 000,00		
Aménagement d'une aire de jeux :		92 000,00		
Échéances des emprunts :		18 600,00		
Imprévus :		5 000,00		
Subventions :				86 000,00
FCTVA :				145 000,00
Excédent capitalisé :		2 491,00		2 491,00
Vente du terrain de la STEP :				40 000,00
TOTAL:	**8 628,00**	**253 215,00**	**0,00**	**273 491,00**
TOTAL GLOBAL :	**261 843,00**		**273 491,00**	